

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27 dont 0 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le samedi 21 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/03/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BULTÉ, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, FAURY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrica LAINÉ

Délibération : 2026-03-13

Composition des Commissions communales Permanentes

Rapporteur : Hélène GINGAST

Textes : article L2121-22 du CGCT

Fixation de la méthode de calcul de répartition des sièges et Election des membres des commissions

Représentation et mode de scrutin :

L'article L2121-22 du CGCT dispose que dans les Communes de plus de 1000 habitants, « *la composition des différentes commissions, y compris des commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

La loi ne fixe pas de méthode particulière de calcul pour la répartition des sièges de chaque commission. Toutefois, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'Assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

C'est pourquoi, la règle de calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste est généralement retenue, ce mode de scrutin permettant de refléter le plus fidèlement la composition politique de l'Assemblée.

Dans ce cas, chaque groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans ce cas, si le nombre de candidats figurant

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_13-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

L'article 29 du Règlement Intérieur de l'assemblée ne faisant pas obstacle à l'application de l'alinéa 4 de l'article L 2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à l'élection des membres de chaque commission facultative à main levée (commission par commission) et de retenir la répartition des sièges à la proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir décidé à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, zéro contre et aucune abstention, de procéder à l'élection des membres des commissions à main levée et de retenir la répartition des sièges à la proportionnelle au plus fort reste comme méthode de calcul de répartition des sièges, l'assemblée procède ensuite à l'élection des membres de chacune des commissions comme il suit.

1) COMMISSION « Finances / Appel d'Offres / Moyens généraux / RH »

Une liste candidate est déposée :

Commission : Finances / Appel d'Offres / Moyens généraux / RH Nombre 11
Patricia LAINÉ Jean-Louis NICOLAS Catherine BULTÉ Christine RANIVOALISON Gilles GONIN Didier CHEMIN Christian DUPEYROUX Christine VASLIN Yoba PLAIN Patrick LOJEWSKI Stéphanie FAURY

Les résultats des votes :

Nombre de sièges à pourvoir : 11
Nombre de votants : 27
Blancs et nuls : 0
Suffrages EXPRIMÉS : 27

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_13-DE
 Reçu le 23/03/2026
 Publié le 23/03/2026

Calcul du Quotient Electoral :

Nombre de suffrages exprimés = 27 = 2,45 (2 chiffres après la virgule)

Nombre de sièges à pourvoir 11

Listes	Nombre candidats sur la liste	Nombre suffrages exprimés obtenus	Calcul des suffrages obtenus par liste / QE	Nombre sièges obtenus au titre du QE ⁽¹⁾	Calcul du plus fort reste ⁽²⁾	Nombre sièges attribués au plus fort reste	Nombre sièges total obtenus
Liste LAINE	11	27	27 : 2,45 = 11	11	27 - (2,45 x 11) = 0	11	11

(1) nombre de suffrages obtenu de la liste / QE = ne prendre que l'entier (ne pas arrondir à l'entier >)

(2) nombre de suffrages obtenus par la liste (-) (QE x nb de sièges déjà obtenus) = reste

SONT élus: Patricia LAINÉ, Jean-Louis NICOLAS, Catherine BULTÉ, Christine RANIVOALISON, Gilles GONIN, Didier CHEMIN, Christian DUPEYROUX, Christine VASLIN, Yoba PLAIN, Patrick LOJEWSKI, Stéphanie FAURY

2) COMMISSION « Cadre de vie / développement durable / projets structurants / urbanisme »

Une liste candidate est déposée

Commission : Cadre de vie / développement durable / projets structurants / urbanisme
Nombre 13

Mathieu LABROUSSE
 Serge LAGARDE
 Christine AUDRA
 Christine CHAUVEAU
 Cécile JUIN
 Patrick LOJEWSKI
 Sébastien CHAUVAUD
 Catherine BULTÉ
 Sylvain GASCHET
 Jean-Louis NICOLAS
 Christian DUPEYROUX
 Agnès BEL
 Stéphanie FAURY

Les résultats des votes :

Nombre de sièges à pourvoir : 13

Nombre de votants : 27

Blancs et nuls : 0

Suffrages EXPRIMÉS : 27

Calcul du Quotient Electoral :

Nombre de suffrages exprimés = 27 = 2,07 (2 chiffres après la virgule)

Nombre de sièges à pourvoir 13

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_13-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

Listes	Nombre candidats sur la liste	Nombre suffrages exprimés obtenus	Calcul des suffrages obtenus par liste / QE	Nombre sièges obtenus au titre du QE ⁽¹⁾	Calcul du plus fort reste ⁽²⁾	Nombre sièges attribués au plus fort reste	Nombre sièges total obtenus
Liste LABROUSSE	13	27	27 : 2,07 = 13	13	27 - (2,07 x 13) = 0	13	13

(1) nombre de suffrages obtenu de la liste / QE = ne prendre que l'entier (ne pas arrondir à l'entier >)

(2) nombre de suffrages obtenus par la liste (-) (QE x nb de sièges déjà obtenus) = reste

SONT ELUS : Mathieu LABROUSSE, Serge LAGARDE, Christine AUDRA, Christine CHAUVEAU, Cécile JUIN, Patrick LOJEWSKI, Sébastien CHAUVAUD, Catherine BULTÉ, Sylvain GASCHET, Jean-Louis NICOLAS, Christian DUPEYROUX, Agnès BEL, Stéphanie FAURY

3) COMMISSION « Vie scolaire / Enfance / Action Sociale / Solidarité »

Une liste candidate est déposée :

Commission : Vie scolaire / Enfance / Action Sociale / Solidarité Nombre 12 Christine CHAUVEAU Bénédicte CHEMINADE Romain SOETE Pierre CALANDRAUD Thierry LANGLOIS Yoba PLAIN Emilie BADALIAN Christine VASLIN Patrick LOJEWSKI Agnès BEL Valérie DESACHY Stéphanie FAURY
--

Les résultats des votes :

Nombre de sièges à pourvoir : 12
Nombre de votants : 27
Blancs et nuls : 0
Suffrages EXPRIMÉS : 27

Calcul du Quotient Electoral :

Nombre de suffrages exprimés = 27 = 2,25 (2 chiffres après la virgule)

Nombre de sièges à pourvoir 12

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_13-DE

Reçu le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

Listes	Nombre candidats sur la liste	Nombre suffrages exprimés obtenus	Calcul des suffrages obtenus par liste / QE	Nombre sièges obtenus au titre du QE ⁽¹⁾	Calcul du plus fort reste ⁽²⁾	Nombre sièges attribués au plus fort reste	Nombre sièges total obtenus
Liste CHAUVEAU	12	27	$27 : 2,25 = 12$	12	$27 - (2,25 \times 12) = 0$	12	12

(1) nombre de suffrages obtenu de la liste / QE = ne prendre que l'entier (ne pas arrondir à l'entier >)

(2) nombre de suffrages obtenus par la liste (-) (QE x nb de sièges déjà obtenus) = reste

SONT ELUS: Christine CHAUVEAU, Bénédicte CHEMINADE, Romain SOETE, Pierre CALANDRAUD, Thierry LANGLOIS, Yoba PLAIN, Emilie BADALIAN, Christine VASLIN, Patrick LOJEWSKI, Agnès BEL, Valérie DESACHY, Stéphanie FAURY

4) COMMISSION « Jeunesse et sports / équipements sportifs / Mobilités douces »

Une liste candidate est déposée :

Commission : Jeunesse et sports / équipements sportifs / Mobilités douces

Nombre 13

Patrick LOJEWSKI
Cécile JUIN
Didier CHEMIN
Sébastien CHAUVAUD
Pierre CALANDRAUD
Thierry LANGLOIS
Bénédicte CHEMINADE
Yoba PLAIN
Serge LAGARDE
Valérie DESACHY
Christine AUDRA
Christine RANIVOALISON
Stéphanie FAURY

Les résultats des votes :

Nombre de sièges à pourvoir : 13

Nombre de votants : 27

Blancs et nuls : 0

Suffrages EXPRIMÉS : 27

Calcul du Quotient Electoral :

Nombre de suffrages exprimés = $\frac{27}{13} = 2,07$ (2 chiffres après la virgule)

Nombre de sièges à pourvoir : 13

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_13-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

Listes	Nombre candidats sur la liste	Nombre suffrages exprimés obtenus	Calcul des suffrages obtenus par liste / QE	Nombre sièges obtenus au titre du QE ⁽¹⁾	Calcul du plus fort reste ⁽²⁾	Nombre sièges attribués au plus fort reste	Nombre sièges total obtenus
Liste LOJEWSKI	13	27	27 : 2,07 = 13	13	27 - (2,07 x 13) = 0	13	13

(1) nombre de suffrages obtenu de la liste / QE = ne prendre que l'entier (ne pas arrondir à l'entier >)

(2) nombre de suffrages obtenus par la liste (-) (QE x nb de sièges déjà obtenus) = reste

SONT ELUS: Patrick LOJEWSKI, Cécile JUIN, Didier CHEMIN, Sébastien CHAUVAUD, Pierre CALANDRAUD, Thierry LANGLOIS, Bénédicte CHEMINADE, Yoba PLAIN, Serge LAGARDE, Valérie DESACHY, Christine AUDRA, Christine RANIVOALISON, Stéphanie FAURY

5-COMMISSION « Patrimoine / culture / évènementiel / Associations »

Une liste candidate est déposée :

Commission : Patrimoine / culture / évènementiel / Associations Nombre 13
Christine AUDRA Christine VASLIN Bénédicte CHEMINADE Yoba PLAIN Emilie BADALIAN Thierry LANGLOIS Serge LAGARDE Jean-Louis NICOLAS Christine RANIVOALISON Pierre CALANDRAUD Sébastien CHAUVAUD Patrick LOJEWSKI Valérie DESACHY

Les résultats des votes :

Nombre de sièges à pourvoir : 13
Nombre de votants : 27
Blancs et nuls : 0
Suffrages EXPRIMÉS : 27

Calcul du Quotient Electoral :

Nombre de suffrages exprimés = $\frac{27}{13} = 2,07$ (2 chiffres après la virgule)
Nombre de sièges à pourvoir : 13

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_13-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

Listes	Nombre candidats sur la liste	Nombre suffrages exprimés obtenus	Calcul des suffrages obtenus par liste / QE	Nombre sièges obtenus au titre du QE ⁽¹⁾	Calcul du plus fort reste ⁽²⁾	Nombre sièges attribués au plus fort reste	Nombre sièges total obtenus
Liste AUDRA	13	27	$27 : 2,07 = 13$	13	$27 - (2,07 \times 13) = 0$	13	13

(1) nombre de suffrages obtenu de la liste / QE = ne prendre que l'entier (ne pas arrondir à l'entier >)

(2) nombre de suffrages obtenus par la liste (-) (QE x nb de sièges déjà obtenus) = reste

SONT ELUS : Christine AUDRA, Christine VASLIN, Bénédicte CHEMINADE, Yoba PLAIN

Emilie BADALIAN, Thierry LANGLOIS, Serge LAGARDE, Jean-Louis NICOLAS, Christine RANIVOALISON, Pierre CALANDRAUD, Sébastien CHAUVAUD, Patrick LOJEWSKI, Valérie DESACHY

6-COMMISSION « Citoyenneté / démocratie participative / Numérique »

Une liste candidate est déposée :

Commission : Citoyenneté / démocratie participative / Numérique
Nombre 12

Romain SOETE
Sylvain GASCHET
Christine AUDRA
Gilles GONIN
Catherine BULTE
Emilie BADALIAN
Valérie DESACHY
Didier CHEMIN
Christine CHAUVEAU
Christine VASLIN
Thierry LANGLOIS
Yoba PLAIN

Les résultats des votes :

Nombre de sièges à pourvoir : 12
Nombre de votants : 27
Blancs et nuls : 0
Suffrages EXPRIMÉS : 27

Calcul du Quotient Electoral :

Nombre de suffrages exprimés = $\frac{27}{12} = 2,25$ (2 chiffres après la virgule)
Nombre de sièges à pourvoir : 12

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_13-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

Listes	Nombre candidats sur la liste	Nombre suffrages exprimés obtenus	Calcul des suffrages obtenus par liste / QE	Nombre sièges obtenus au titre du QE ⁽¹⁾	Calcul du plus fort reste ⁽²⁾	Nombre sièges attribués au plus fort reste	Nombre sièges total obtenus
Liste SOETE	12	27	$27 : 2,25 = 12$	12	$27 - (2,25 \times 12) = 0$	12	12

(1) nombre de suffrages obtenu de la liste / QE = ne prendre que l'entier (ne pas arrondir à l'entier >)

(2) nombre de suffrages obtenus par la liste (-) (QE x nb de sièges déjà obtenus) = reste

SONT ELUS: Romain SOETE, Sylvain GASCHET, Christine AUDRA, Gilles GONIN, Catherine BULTE, Emilie BADALIAN, Valérie DESACHY, Didier CHEMIN, Christine CHAUVEAU, Christine VASLIN, Thierry LANGLOIS, Yoba PLAIN

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **23 MARS 2026**

Réception du : **23 MARS 2026**

Et l'affichage du : **24 MARS 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.